

N° de résolution
ou annotation



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 16 janvier 2024 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1)	Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2)	Nathalie Turgeon (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3)	André Benoît (siège 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée et madame Nadia Aubin, secrétaire-comptable sont aussi présentes.

Dix (10) citoyens(es) sont aussi présents(es).

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et débute la séance à 19 h 01.

2024-01-251

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉGISLATIF

2024-01-252

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 14 NOVEMBRE ET DU 12 DÉCEMBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux la directrice générale est dispensé d'en faire lecture.

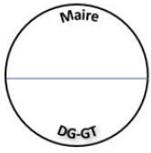
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux des séances régulières du 14 novembre et du 12 décembre 2023 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2024-01-253

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 NOVEMBRE ET DES 5 DÉCEMBRE, 19 DÉCEMBRE - BUDGET AINSI QUE 19 DÉCEMBRE - DIVERS 2023.

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 novembre et des 5 décembre, 19 décembre- budget ainsi que le 19 décembre-divers 2023 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-254

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 309 SUR L'IMPOSITION DE LA TAXE 911.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement 23-91 modifiant le règlement 309 relatif à l'imposition de la taxe 911. Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-255

ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-92 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES 2024.

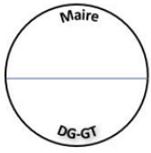
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 24-92 relatif à l'imposition des taxes foncières 2024. Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2024-01-256

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DES APPARENTÉS 2023

Madame Lyz Beaulieu, directrice générale, certifie officiellement avoir reçu les documents de tous les membres du conseil dûment remplis et dans les délais prescrits par la loi.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2024-01-257

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2301306 à C2301319** et **L2300561 à L2300583** ainsi que **P2300053 à P230082** totalisant la somme de **136 318.71 \$**, soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-258

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{er} AU 31 DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 31 décembre 2023 totalisant la somme de **55 698.46 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-259

NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR L'ANNÉE 2023

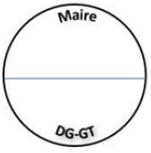
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de confier la vérification comptable au cabinet d'Amyot Gélinas pour faire l'audit de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



St-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

RESSOURCES HUMAINES

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENVIRONNEMENT

2024-01-260

ACHAT D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE POUR LE LAC-DES-ÎLES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de faire l'achat du système de télémétrie auprès de la compagnie Geneq inc. au montant de 1917 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2024-01-261

CHARGEUR SUR ROUES TRANSFERT DE LOCATION EN CRÉDIT - BAIL

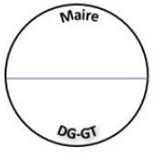
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de faire une modification au contrat de location pour le chargeur Komatsu. La location à court terme a été transférée en crédit-bail de 60 mois pour en faire l'achat à la fin du terme. Le montant mensuel est de 5 086.95\$ par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2024-01-262

ENGAGEMENT PAVL– CHEMIN KIAMIKA DNL88999

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

ATTENDU QUE Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller André Benoît, et unanimement résolue et adoptée, le conseil de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Luc Diotte et la directrice générale greffière-trésorière Lyz Beaulieu sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-263

ENGAGEMENT PAVL – CHEMIN TOUR DU LAC KGE77687

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

ATTENDU QUE Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

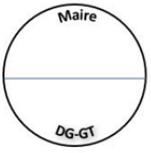
ATTENDU QUE Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Andrée Beaulieu, et unanimement résolue et adoptée, le conseil de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Luc Diotte et la directrice générale greffière-trésorière Lyz Beaulieu sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



LOISIRS ET CULTURE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

COMITÉ DE COMMUNICATION

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-01-264

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière